

La **VIE** *des*
COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 17, n. 7

MONTRÉAL

Septembre 1959

à l'occasion du Dimanche de la Bible
renouvelons notre culte envers la Parole de Dieu

**Toute Écriture est
INSPIRÉE DE DIEU**

et utile pour

Former à la Justice

afin que l'homme de Dieu soit
accompli, équipé pour toute
oeuvre bonne

2 Tm 3, 16-17

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada
paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.75

Tout changement d'adresse est accompagné de la somme de 25 cents.

Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: CL. 9-6911

Conseil de direction :

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE.

Éditeurs responsables : Les Frères des Écoles Chrétiennes.

Secrétariat : 959, rue Côté, Montréal 1, P.Q., Canada.

Téléphone : Fr. Bertrand, é.c., UN. 1-5431*, (local 1)

de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

MESSAGE DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE

Gand, le 21 juin 1949.

Depuis la fondation de votre revue, je suis un lecteur assidu de la « Vie des Communautés Religieuses » qui répond à un besoin pour les nombreuses communautés du Canada et dont profitent aussi, je n'en doute pas, celles de bien d'autres pays.

Vos « Consultations » tout particulièrement sont des plus intéressantes et j'ai toujours admiré la clarté et l'érudition de vos réponses qui ne peuvent manquer d'éclairer supérieurs et inférieurs des religieux et religieuses qui n'ont pas tous eu la chance d'avoir une formation approfondie de la législation canonique les concernant.

En parcourant la liste des Frères enseignants en Afrique publiée dans la V.C.R. de mai dernier, je constate que notre congrégation n'y figure pas. Le fait est dû sans doute à ce que nous n'avons pas effectué notre rattachement à l'Union pontificale missionnaire du Clergé, et cela probablement parce que le décret du 14 juillet 1940 publié au début de la guerre n'a pas attiré l'attention des autorités de notre Institut qui a sa maison-mère en Belgique.

Comme je ne connais pas l'auteur de ces statistiques, je me permets de m'adresser au Directeur de la revue pour lui donner celles qui concernent notre Institut sur le sujet. Elles ne concernent que l'Afrique, bien que nous ayons aussi des missionnaires en Asie et en Amérique Centrale.

38 écoles avec 9,033 élèves; 5 écoles de formation d'instituteurs chrétiens; 87 profès et 23 frères scolastiques, 5 novices et 42 jeunes gens.

Si vous jugez bon de compléter, par une note, je vous en serais reconnaissant au nom de ma communauté dont je suis le représentant canadien à l'administration générale.

Gand, Belgique

FRÈRE EVAN, F.C.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 17, n. 7

MONTRÉAL

Septembre 1959

ARTICLES

Intention du message biblique.....	194
Achille Brunet, S.J.	
La Sainte Bible, le livre de Dieu.....	195
M. Cantius Matura, O.F.M.	
La Parole vivante.....	200
Marc-André Poulin, ptre	
Bible et Vocation.....	207
Adrien-M. Malo, O.F.M.	
Paroles inédites de Jésus.....	210
Éditions du Mont César	
Atlas Biblique des Franciscains Lemaire et Baldi...	212

CONSULTATIONS

23. La prétendue vocation temporaire.....	214
24. Désirs dont Dieu ne veut pas la réalisation.....	215
25. Le remplaçant de l'aumônier pour la messe et la confession des religieuses.	216
26. Valeur des conditions ajoutées par l'exécuteur d'un rescrit.....	216
27. Enquête parlementaire sur la moralité des programmes de radio et de tv.	217
28. Traduction correcte de Mt 1,22-23.....	218
29. Certains renseignements sur les centres bibliques et la presse du Québec.	219
30. Pauvreté religieuse et transmission des aumônes.....	219
31. Conditions du passage à un monastère d'une même fédération.....	221
32. Raisons liturgiques de la profession à la communion.....	222

COMMUNICATIONS

<i>Missions des Frères de la Charité.....</i>	c. 2
<i>Admiration de S.S. Jean XXIII pour les congrégations de religieuses.....</i>	c. 3-4
<i>Statue de 22 pieds, pesant 12,000 livres, à Rosemere, Canada.....</i>	194
<i>Déclaration au sujet du secret de Fatima.....</i>	199
<i>Deux nouveaux saints.....</i>	206
<i>Mission aux RR.PP. Marianhill.....</i>	222
<i>Messe composée par le R.P. Jules Martel, O.M.I.....</i>	223
<i>Un membre de la S.C. des Religieux apprécie LA V.C.R.....</i>	223

LIVRES

MGR. FRANCESCO OLGATI, <i>La clé du trésor chrétien</i> , Edmond St-Paul.....	224
MERTENS, CLÉMENT, S.J., <i>Imitation à l'économie sociale</i> . Paris, Casterman...	224

INTENTION DU MESSAGE BIBLIQUE

* Pour nous, nous n'avons pas besoin de ces choses, puisque nous avons pour consolation les saints Livres qui sont entre nos mains.

1 M 12, 9.

*

* Tout ce qui a été écrit par avance a été écrit pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation [que donnent] les Écritures nous possédions l'espérance.

Rm 15, 4.

*

* Toutes ces choses qui leur arrivaient pour servir d'exemple furent mises par écrit pour notre instruction à nous qui touchons à la fin des temps.

1 Co 10, 11.

*

* Toute Écriture est inspirée de Dieu et utile pour enseigner pour convaincre, pour redresser, pour éduquer dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne.

2 Tm 3, 16-17.

•

STATUE DE 22 PIEDS, PESANT 12,000 LIVRES, A ROSEMÈRE, CANADA

La plus grosse statue réalisée au pays, haute de 22 pieds, pèse environ 12,000 livres; les bras ont une envergure de 18 pieds et le diamètre de base est de 8 pieds. Il a fallu un an et demi pour l'exécuter. Sculptée en plâtre par la maison Petrucci et Carli, à Montréal, elle a été coulée en bronze par la Fonderie Ste-Croix de Ste-Croix de Lotbinière. Elle sera placée à 110 pieds au-dessus du sol, sur le clocher de la nouvelle maison provinciale des Frères du Sacré-Cœur, à Rosemère, supportée par une dalle de béton de 12 pouces; deux boulons de un pouce de diamètre en acier inoxydable serviront à la soutenir. Une échelle sera mise à l'intérieur de la statue et une porte est pratiquée en arrière de la tête pour permettre le changement de la lumière qui sera installée au sommet.

LA SAINTE BIBLE, LE LIVRE DE DIEU

Quand je dis: « La Sainte-Bible, le livre de Dieu », je veux signifier exactement et très précisément ce que ces mots expriment, à savoir: que Dieu est l'auteur et l'auteur proprement dit des Saintes Écritures. Les Fables, le livre de Lafontaine; le Cid, la pièce de Corneille; La Robe de Laine, le livre de Bordeaux et la Bible... le livre de Dieu. En d'autres termes, je donne aux mots leur sens évident, je parle sans image et sans figure.

La Bible n'est pas le livre de Dieu, en ce sens qu'elle me parle de Dieu ou traite des choses de Dieu; elle n'est pas le livre de Dieu, parce que une fois écrite, Dieu soit par lui-même, soit par son Église, lui aurait donné son approbation; la Bible n'est pas le livre de Dieu parce que ses auteurs humains — disons le roi David, le prophète Isaïe, le sage Qohéleth — étaient des élus de Dieu et auraient bénéficié d'une assistance divine qui les préservait de toute erreur. Non. La Bible est le livre de Dieu, parce que Dieu est en fait son auteur et qu'il a la paternité propre et formelle de tous ses livres et de chaque jugement et chaque pensée exprimés dans ces livres. Citez la Bible et préfacez à votre citation: « Dieu dit », et vous êtes dans le vrai, exactement comme si vous citiez un passage de « Un homme et son péché », en introduisant votre citation par les mots: « Claude-Henri Grignon dit ».

Voilà ce que m'enseigne Jésus-Christ, les Apôtres, la Sainte Église, et les saints Conciles me déclarent anathème si je ne crois pas que Dieu est l'auteur véritable de la Bible.

Mais comment Dieu peut-il être l'auteur de la Bible, quand je connais déjà les écrivains qui ont composé les différents livres de la Bible? Je connais bien Moïse, le grand libérateur des Hébreux et l'auteur de leur Loi. Jésus, dans l'Évangile dit bien: « N'avez-vous pas lu dans le livre de Moïse ». Je connais David et ses psaumes, et les savants distinguent entre son style et celui des autres psalmistes. Isaïe est meilleur écrivain que Jérémie. Le prophète Amos est moins suave que son contemporain Osée. S. Matthieu n'a pas le pittoresque de S. Marc. S. Luc laisse deviner qu'il est médecin et S. Jean a des élévations mystiques. S. Paul a un style touffu qui décourageait S. Pierre. Tous ces écrivains sont bien des auteurs, avec chacun sa personnalité distincte. Ils reflètent tous l'âge où ils ont vécu, le milieu qui les a faits.

Comment alors dire que Dieu a écrit la Bible, quand c'est Moïse, David, Isaïe, Jérémie et les autres qui l'ont écrite? Et quand

on dit que la Bible est inspirée, ne semblerait-il pas qu'on doive comprendre que ces auteurs ont joui du souffle du génie, qui fait les grands écrivains ?

C'est ici qu'on doit parler du phénomène strictement surnaturel de l'inspiration. Dieu est l'auteur de la Bible parce que la Bible est inspirée. C'est par l'inspiration que Dieu est l'auteur du livre dont Moïse est aussi l'auteur, que la parole des évangélistes Matthieu, Marc, Luc et Jean est la Parole de Dieu. C'est l'inspiration qui fait des livres de la Bible des livres à nul autre pareil, des livres de caractère unique dans l'histoire du monde, en ce sens que ces livres ont deux auteurs, Dieu, l'auteur divin et l'écrivain inspiré ou hagiographe, l'auteur humain.

En quoi consiste l'inspiration ? En une action de Dieu sur l'auteur humain et en conjonction avec lui. Comme toutes les fois que le surnaturel rencontre le naturel, l'infini le fini, le mode, la façon du contact échappe à nos sens. La grâce sanctifiante qui inonde l'âme du nouveau baptisé n'est pas un phénomène perceptible. Je ne sens pas cette même grâce affluer dans mon âme après l'absolution sacramentelle de mes péchés, pas plus que je ne la sens partir dans une chute morale sérieuse. Et il reste nécessairement une part de mystère dans la collaboration sublime entre l'Esprit-Saint et l'auteur humain d'un livre inspiré.

Le mode de cette collaboration entre l'Esprit-Saint et l'auteur humain a de tout temps exercé l'intelligence de ceux qui approfondissent les vérités de la foi. Ils savent bien le fait : Dieu est l'auteur de l'Écriture. Ceci est clair. La tradition juive professait ouvertement qu'elle possédait les livres de Dieu, au sens fort. Or Notre-Seigneur, qui comme Dieu, ne pouvait ni se tromper, ni nous tromper, et ses Apôtres, qui parlaient en son nom, ont accepté et approuvé la croyance des Juifs sur ce point. Ils citent la Bible et lui reconnaissent l'autorité absolue qui revient à la Parole de Dieu. Ce qui y est écrit ne souffre aucune contradiction. « Il est écrit » devient une formule péremptoire, une preuve absolue. S. Paul recommande à son disciple Timothée la fermeté dans sa foi, qui est basée sur les Saintes Lettres. « Toute l'Écriture, dit-il, est divinement inspirée ». Et S. Pierre, parlant des auteurs humains, affirme que ces saints hommes ont parlé, poussés par l'Esprit-Saint ».

Le fait ne souffre donc pas de doute, mais le comment du fait ? Comment Dieu est-il auteur de l'épître aux Romains, disons, en même temps que S. Paul ? Par l'inspiration, répond l'Église. Mais

comment agit l'inspiration ? Et à vouloir l'expliquer, beaucoup se sont trompés. Il y a les explications qui riment à ne laisser à Dieu que la part d'un maître qui suggère un sujet de thèse à son candidat, d'un surveillant qui veille sur l'exécution d'un travail ou encore d'un censeur qui donne son permis d'imprimer. Mais la foi ne m'enseigne pas que Dieu est patron de thèse, surveillant ou censeur, elle me dit que Dieu est auteur. D'autre part, certaines explications veulent tout laisser à l'Esprit-Saint, qui aurait tout simplement dicté la Bible, et les auteurs humains auraient recueilli sans plus la dictée divine. Mais et la foi et la raison m'enseignent que l'écrivain inspiré n'est pas un simple scribe ni un pur secrétaire. Il est véritablement auteur lui aussi. S. Luc, avant d'écrire, a recueilli des documents, il les a analysés, ordonnés. « Je me suis appliqué, déclare-t-il, à connaître exactement toutes choses depuis l'origine, de t'en écrire le récit suivi. » Et l'auteur inspiré du deuxième livre des Machabées avoue ingénument que son travail d'organisation littéraire lui a coûté « sueurs et veilles », et que sa tâche a été « lourde ».

On a confondu aussi la révélation avec l'inspiration. Dans la révélation, Dieu fait connaître des vérités qui dépassent les capacités de la raison humaine, p.e. le mystère de la Trinité, de l'Incarnation. Dans l'inspiration, Dieu influe sur l'auteur humain et écrit avec lui et par lui la Bible, qui contient beaucoup de choses que l'écrivain savait naturellement. Pas besoin de révélation à S. Jean pour rapporter la passion de Jésus: il avait été témoin oculaire. Or la Bible n'est pas seulement inspirée et parole de Dieu quand elle me parle de la Trinité, elle est également parole de Dieu et au même degré, quand elle me dit que Nabuchodonosor a fait le siège de Jérusalem et que S. Jean courait plus fort que S. Pierre.

La véritable explication doit unir étroitement et Dieu et l'homme, aussi et plus étroitement que sont unis l'artiste et son instrument, le sculpteur et son ciseau, l'ouvrier et son outil.

Dieu s'est servi de l'homme comme d'un instrument. Les comparaisons peuvent aider. L'instrument, l'outil laisse lui aussi sa marque sur l'œuvre produite. Un ciseau fautif gâte le fini de la statue. Un mauvais pinceau fait une toile imparfaite. Par ailleurs, un piano bien accordé donnera avec un bon artiste une fugue impeccable.

Les savants eux diraient que la cause principale et la cause instrumentale contribuent à la totalité de l'effet.

Mais toute comparaison humaine cloche nécessairement, parce que Dieu tout-puissant s'est servi non pas d'un instrument inerte, mais d'un instrument, d'un outil doué d'intelligence, de volonté, de mémoire et de sensibilité; un être libre. Il a mû cet être à vouloir écrire librement ce que Lui, Dieu, voulait écrire. Les deux volontés deviennent parfaitement coordonnées, unifiées. L'écrivain veut faire le volume que Dieu veut faire. Les deux intelligences deviennent une, parce que Dieu inonde de sa lumière surnaturelle l'intelligence de l'instrument, qui conçoit correctement et exprime adéquatement la pensée de Dieu. L'influence divine, la grâce de l'inspiration, s'étend à la mémoire, à l'imagination, à la sensibilité de l'auteur humain, mais sans jamais les violenter, sans les défigurer. La parole divine revêtra la spontanéité et la sensibilité natives de S. Paul, la délicatesse et l'élégance de S. Luc. Elle sera fougueuse avec le fougueux Ezéchiel, lyrique avec le poète David, philosophique avec Job et les Sages. Mystère ? Bien sûr, mais mystère qui fait voir la merveilleuse condescendance de Dieu, qui, parlant aux hommes, a laissé à sa parole une couleur, une résonance humaines.

Cette doctrine de la théologie catholique, le pape Léon XIII l'a résumée dans la définition classique de l'inspiration. Elle est « une impulsion surnaturelle par laquelle l'Esprit-Saint a excité et poussé les écrivains sacrés à écrire et les a assistés pendant qu'ils écrivaient, de telle sorte qu'ils concevaient exactement, voulaient rapporter fidèlement et exprimaient avec une vérité infaillible tout ce que Dieu leur ordonnait et seulement ce qu'il leur ordonnait d'écrire ».

La conséquence de l'inspiration des Livres Saints, conséquence naturelle et découlant de source, c'est que dans la Bible, le livre de Dieu, il n'y a que vérité. Le livre de Dieu, la Vérité suprême, ne contient pas d'erreur. Quand c'est Dieu qui parle, il est blasphématoire de douter de sa véracité. Si une chose m'est affirmée clairement dans la Bible, cette chose est vraie. Si on m'y dit, par exemple, que « Ceci est mon corps,... ceci est mon sang », il est vrai que le pain et le vin transsubstantiés sont le corps et le sang de Jésus. Et c'est final !

La vérité est dans la Bible comme le soleil est dans le ciel. Je ne vois pas toujours le soleil. Mais je suis sans inquiétude. Un matin ou l'autre, le soleil se lèvera triomphant. Et je ne vois pas toujours la vérité dans la Bible. Il y a la nuit des textes obscurs, le vague des prophéties, les nuages plus ou moins épais des genres littéraires, des

littératures anciennes, des mœurs étrangères à nos vies d'aujourd'hui. C'est la science de l'interprétation qui percera la nuit, dissipera les nuages et révélera le soleil, la vérité du livre de Dieu.

Montréal

ACHILLE BRUNET, S.J.

DÉCLARATIONS AU SUJET DU SECRET DE FATIMA

La Croix de Paris, livraison du 12 août, publie une mise en garde de l'Évêché de Coimbre, Portugal, au sujet des déclarations prêtées à Sœur Lucie, dernière survivante des voyants de Fatima. Un prêtre mexicain, après une visite à Sœur Lucie, au Carmel de Coimbre, s'est permis récemment de faire des déclarations sensationnelles « d'ordre apocalyptique, eschatologique et prophétique », qu'il aurait entendues de la bouche même de Sœur Lucie; la note de l'Évêché de Coimbre affirme à ce sujet:

Étant donné la gravité de telles déclarations, l'Évêché de Coimbre a cru de son devoir d'ordonner une enquête rigoureuse sur l'authenticité de telles informations, que des personnes trop avides de merveilleux, ont répandues au Mexique, aux États-Unis, en Espagne et, finalement, au Portugal.

C'est afin de tranquiliser ceux qui ont été alarmés et épouvantés à l'annonce de cataclysmes qui doivent fondre sur le monde en 1960, et surtout pour mettre un terme à la campagne tendancieuse de fausses prophéties que l'Évêché de Coimbre a rendu public une réponse de Sœur Lucie, « faite par elle à des personnes autorisées qui l'ont questionnée à son sujet. »

Dans cette réponse, Sœur Lucie affirme que ces allégations « ne sont ni exactes ni véridiques » et elle les déplore. « Je ne puis comprendre, ajoute-t-elle, quel bien on peut faire aux âmes avec des choses qui n'ont pas pour base Dieu, qui est la Vérité. Je ne sais rien, et, par conséquent, je ne pouvais rien dire sur de tels châtements, comme on me l'a attribué fausement.

L'Évêché de Coimbre, conclut la note, est autorisé à déclarer que Sœur Lucie ayant dit, jusqu'à présent, tout ce qu'elle voulait et devait dire sur Fatima, et que l'on peut trouver dans les livres publiés sur ce sujet, n'a rien dit de nouveau et, en conséquence n'a autorisé personne à publier, tout au moins depuis février 1955, quoi que ce soit de nouveau que l'on puisse lui attribuer au sujet de Fatima.

ATTENTION ! Dans le fascicule du mois de mai, la p. 141 a été mal traitée par la plieuse; cette page a été reprise et les personnes qui la désirent peuvent en faire la demande au Secrétariat de La V.C.R.

LA PAROLE VIVANTE

*Réflexions sur la Bible et la Liturgie **

La Bible n'est pas un texte inanimé, mais une Parole vivante, prononcée par Dieu lui-même et adressée au cœur du croyant. Cela n'apparaît pas de prime abord. Certes la Bible contient la Parole de Dieu, mais à considérer les 73 livres qui la composent, je remarque que cette parole est en quelque sorte indéterminée ! Si du commencement à la fin c'est bien la voix de Dieu que j'y entends, je ne saurais dire que telle parole m'est adressée plus particulièrement que telle autre. Que je prenne la Genèse ou le prophète Malachie ou l'Apocalypse, que je lise tel passage ou tel verset, j'entre en contact avec la parole, mais elle m'est adressée partout de la même façon générale. De plus, comme je choisis moi-même ma lecture c'est moi, en fait, qui détermine ce que Dieu me dira, c'est moi qui le fais parler.

On peut se demander si dans ces conditions la Parole est pleinement et parfaitement parole. Pour être vivante ne faut-il pas qu'elle soit actuelle, prononcée à ce moment précis, déterminée et restreinte, destinée à un interlocuteur présent et finalement, dite spontanément par celui qui parle, non imposée ou choisie par l'auditeur. Si cela ne se réalise pas tout à fait dans la lecture privée de la Bible où le lecteur se trouve devant un texte écrit dont il choisit lui-même les passages, il y a un lieu privilégié où la Parole de Dieu se fait vivante et actuelle: la liturgie.

LA PLACE DE LA PAROLE DANS LA LITURGIE

Un fait qui ne manque pas de frapper quiconque se familiarise avec la prière de l'Église est la place importante qu'occupe la Bible dans la liturgie. On peut affirmer globalement que deux tiers au moins des textes liturgiques du rite romain sont des passages bibliques. L'office divin en est composé presque exclusivement, ainsi que tout le propre de la messe. Toute la première partie de la célébration eucharistique est une liturgie de la Parole: le peuple fidèle entend la proclamation de la bonne nouvelle du salut et y répond par le chant des psaumes.

Ce serait une erreur de penser que cette association si étroite entre la liturgie et la Parole est due au hasard des circonstances historiques. Il existe entre elles un lien autrement plus profond:

* Suite à l'article paru dans *La VCR* 15(1957) pp. 297-299.

impossible d'avoir une liturgie chrétienne sans que la Parole y soit annoncée, et vice-versa, la Parole de Dieu n'est pleinement elle-même que dans la liturgie. Devenue actuelle et vivante au cours de la célébration liturgique, à son tour la Parole de Dieu rend intelligible la liturgie, en explicite le contenu. Elle est la meilleure introduction à la liturgie eucharistique et cela au sens le plus vrai du mot: l'annonce de la Parole faite livre, dans la communauté assemblée, le désir, que seule peut combler la venue sacramentelle de la Parole faite chair.

LA LITURGIE REND LA PAROLE DE DIEU ACTUELLE

Que faut-il pour qu'une parole humaine soit actuelle et vivante ? Il faut d'abord la présence de deux interlocuteurs et il faut la parole qui partant de l'un s'adresse à l'autre. Et puisqu'elle s'adresse à un être concret, la parole doit être déterminée et précise: quand on parle c'est pour dire quelque chose; on ne parle ni pour soi, ni en l'air; on cherche à atteindre l'intelligence et le cœur de celui qui nous écoute. De son côté l'auditeur doit être attentif, accueillant à la parole, autrement elle perd sa raison d'être comme moyen de communion entre deux individus.

Les mêmes conditions valent dans le dialogue entre Dieu et l'homme. Pour qu'il y ait Parole de Dieu il est nécessaire que Dieu parle réellement, qu'en ce moment il adresse à l'homme un message précis et donc restreint, car l'homme ne peut entendre qu'une chose à la fois. Il faut de plus un auditeur, mais, et la remarque est d'importance, cet auditeur n'est pas l'individu, c'est le peuple de Dieu, l'Église. La Parole contenue dans la Bible et dans la Tradition de l'Église n'a pas été adressée à l'individu mais à la communauté élue: jadis, Israël ancien et à présent l'Église, Israël des temps nouveaux. La Bible n'est pas donnée à l'individu mais à l'Église: c'est incorporé à elle, comme cellule vivante d'un organisme, que l'individu reçoit la Parole.

Or ces conditions nécessaires pour que la Parole de Dieu soit à proprement parler actuelle, ne se réalisent que dans la liturgie. Quand je prends la Bible et que je la lis individuellement, c'est bien la Parole de Dieu que je lis, mais cette parole n'est pas prononcée, et du reste Dieu m'adresse autant la parole que je lis en ce moment, que cette autre que je ne lis pas et qui est là, figée dans le texte.

Dans la liturgie, la Parole est proclamée oralement par Dieu lui-même. Car le prêtre ou les autres ministres désignés par l'Église, et même croyons-nous, les religieux ou laïcs qui prennent part à la prière officielle et y remplissent la fonction de lecteur, proclament la Parole non en leur nom propre mais au nom même de Dieu et de son Christ. Quand dans un acte de culte une voix s'élève pour annoncer la bonne nouvelle ce n'est pas un homme qui parle, c'est Dieu. L'Église en est tellement consciente qu'elle demande pour ses prêtres et ses diacres des lèvres pures afin que la parole qu'elles prononceront et qui n'est pas humaine, ne soit pas profanée. Et lorsque cesse le chant de l'évangile à la messe, ce n'est pas un homme que l'Église remercie mais le Christ qui vient de parler: *Laus tibi Christe*. Ce que nous affirmons ici est certes mystérieux, mais c'est un fait présenté à notre foi: la liturgie fait parler Dieu.

La Parole de Dieu ne s'adresse pas d'abord à l'individu, mais à la communauté ecclésiale. Pour cette communauté, pas de moment où son unité soit plus intense, plus vécue que lorsqu'elle est réunie autour de l'autel. Les liens d'amour sont resserrés, chacun est en communion avec le chef hiérarchique et avec ses frères; de plus, et c'est là le cœur même de l'unité, le Christ est présent sacramentellement pour s'incorporer tous ses membres et ne faire d'eux qu'un seul corps. C'est à cette communauté unanime, cimentée par la charité et par le pain céleste qui est le corps du Christ, que s'adresse la Parole. L'Église est là, Épouse sans tache et sans ride, lavée dans le bain du baptême, nourrie de l'aliment de l'immortalité et prêtant l'oreille aux paroles de son Dieu. Elle seule comprend le langage de l'Époux, car les amants ont entre eux un langage réservé, incompréhensible aux non-initiés. Aussi faut-il, pour le comprendre, être dans l'Église. Plus notre sens de l'Église et de la communauté est vif, plus notre participation à la liturgie est active, et plus le mystère de l'Écriture nous est dévoilé. Unis à l'Église nous comprenons ce que l'Esprit dit à l'Épouse.

Telle est donc la vie merveilleuse que la liturgie infuse à la Parole. A un texte intemporel, général, elle redonne l'actualité: elle le fait vivre et non seulement en figure. La Parole écrite retentit de nouveau dans une bouche, elle pénètre dans le cœur de l'Église et de ses membres pour les juger et les retourner. Plusieurs grandes vocations qui ont changé le cours de l'histoire, se sont décidées à l'audition de l'évangile proclamé dans la liturgie: qu'il suffise de mentionner saint Antoine l'Ermite et saint François d'Assise.

LA PAROLE MANIFESTE LE CONTENU DE LA LITURGIE

Si la Parole a besoin de la liturgie pour vivre, la liturgie, non plus ne peut se passer de la Parole. Action et présence dans l'Église de l'œuvre du Christ Sauveur, la liturgie demeure inintelligible sans l'intervention de la Parole. Le mystère célébré à chaque messe et proposé dans son admirable variété au cours de l'année liturgique a besoin d'être explicité, sa richesse doit être détaillée et mise à la portée des fidèles. Car ce mystère a une triple dimension: il est à la fois anniversaire ou *mémorial* d'un fait passé, *présence actuelle* de l'œuvre rédemptrice, et *attente* eschatologique du monde à venir. Toute l'œuvre divine s'y trouve résumée: les faits accomplis dans le passé et qui servent de base historique à notre foi, sont non seulement évoqués mais actuels et agissants; orientés au surplus et impatientement tendus vers le futur où ils trouveront leur achèvement définitif. Le chrétien ne pourrait pas voir cette énorme richesse, cette plénitude où le passé, le présent et le futur se compénètrent et s'insèrent dans l'éternité, si la Parole de Dieu ne lui parlait du mystère pour lui en faire sonder la profondeur.

Un exemple fera mieux comprendre ce rôle de la Parole. Au regard superficiel, la célébration de la Nuit Pascale pourrait apparaître comme un simple anniversaire d'un événement passé: la résurrection du Seigneur. Or pour l'Église, la Nuit de Pâques est bien autre chose. Si le fait historique est évoqué — assez rapidement d'ailleurs — dans l'évangile, les autres textes bibliques — les leçons, l'épître, etc. — orientent la pensée des fidèles vers les perspectives actuelles et eschatologiques du mystère. La résurrection comme fait historique n'est pas retenue pour sa valeur anecdotique: elle est regardée comme point de départ d'une réalité présente: la résurrection de l'Église qui s'accomplit en cette nuit par le baptême des catéchumènes et par le renouvellement de tous les fidèles: « *Vous êtes ressuscités avec le Christ* » proclame l'épître, « *vivez donc avec Lui dans les cieux, où il siège* ». La dimension eschatologique n'est pas absente: déjà l'*Exsultet* en une phrase mystérieuse souhaite l'apparition de « l'étoile du matin qui ne connaît pas le couchant » et l'épître reprend explicitement la même idée: la résurrection de l'Église demeure voilée jusqu'au jour où le Seigneur ressuscité apparaîtra dans la gloire pour faire éclater la splendeur, à présent cachée, de son Épouse. Et c'est la Parole de Dieu seule, proclamée au cours

de la célébration sacramentelle qui nous fait prendre conscience des richesses que recèle cette dernière.

LA LITURGIE EUCHARISTIQUE, ABOUTISSEMENT DE LA PAROLE

La liturgie rend vivante la Parole de Dieu et en retour elle en est expliquée. Il y a plus encore. La Parole de Dieu proclamée devant la communauté assemblée pour le culte aboutit par un mouvement nécessaire à la présence sacramentelle de la Parole Incarnée. Quand le prêtre annonce devant l'Église la Parole de Dieu, c'est la voix même de Dieu qui se fait entendre: Dieu est là, présent sous le voile des mots humains. Cette voix, ce Verbe de Dieu va droit au cœur de l'homme, mais ce n'est encore qu'une voix et l'amour souhaite davantage. En entendant la voix de Dieu, « *notre cœur est brûlant au-dedans de nous* » et, comme les disciples d'Emmaüs, nous souhaitons « *connaître le Seigneur à la fraction du pain* ». La Parole entendue creuse en notre âme le besoin de la Parole faite chair: elle éveille un désir très ardent d'avoir non seulement les paroles du Seigneur, mais le Seigneur lui-même. L'audition de la Parole est pour nous un avant-goût de sa présence: une fois les lèvres à la coupe, nous ne voulons pas les en éloigner tant que nous n'aurons pas « *goûté et vu comme est bon le Seigneur* ». Ainsi, la meilleure préparation à la rencontre du Christ dans le sacrement de son corps et de son sang, est de le rencontrer dans le sacrement de sa Parole.

Ce n'est donc pas par pure opportunité que l'Église a si étroitement uni la Parole et l'Eucharistie, qu'elle présente toujours à ses fidèles les deux tables ensemble: celle de l'Écriture et celle du sacrement. Avant de s'asseoir au banquet eucharistique, il faut avoir entendu le livre qui nous explique le mystère et qui, éveillant en notre cœur la faim du Dieu vivant, nous prépare à y participer.

L'association entre la Parole de Dieu et la liturgie est donc très étroite; elles s'exigent mutuellement. La liturgie serait inintelligible si la Parole ne venait l'éclairer; bien plus, elle n'existerait même pas. En effet, c'est en répétant les paroles du Christ et en son nom que le prêtre rend présent le sacrifice du Calvaire, cœur de la liturgie. Mais la Parole non plus n'a toute sa valeur et sa puissance que par la liturgie. Là seulement, elle reprend vie sur les lèvres du représentant de Dieu et s'adresse, précise et actuelle, à l'Église du Christ, et, par elle, à chacun d'entre nous. Elle établit entre nous et le Christ

un premier contact, ébauche et appel d'un contact plus intime que seule la liturgie parachève.

Ce n'est pas hasard si à l'époque actuelle le renouveau biblique et le renouveau liturgique vont de pair. On se rend compte que la liturgie reste inaccessible aussi longtemps que la Bible demeure un livre fermé. Par ailleurs, la lecture de la Bible, si elle ne veut pas rester livresque et finalement stérile, doit aboutir dans la lecture communautaire et liturgique. Il n'y a toutefois pas d'opposition entre la lecture privée et la lecture liturgique, les deux sont nécessaires et la première prépare la seconde. Pratiquement, si l'on veut que les textes bibliques employés par la liturgie aient une valeur vitale, il est nécessaire de les reprendre souvent dans la méditation personnelle. De la sorte, lorsqu'on les entendra au cours de la célébration, ils ne risqueront pas de passer inaperçus, mais éveilleront dans l'âme un écho immédiat et profond.

Nous touchons ici un problème très actuel: celui de la langue liturgique. Tout ce que nous venons de dire ne sera qu'abstrait ou symbolique tant que la proclamation de la Parole dans le culte se fera dans une langue que le peuple ne comprend pas. L'Écriture aura beau devenir parole, on pourra la chanter très solennellement; tant qu'elle demeure inintelligible, elle n'est vraiment pas vivante. S'il ne nous appartient pas de résoudre le problème, il nous est du moins permis de manifester notre désir, et l'Église, dans sa maternelle sollicitude, y pourvoira dans sa sagesse. Comme le disait le cardinal Lercaro, si saint Pie X a rendu au peuple chrétien la table eucharistique, le Pontife actuel, on peut l'espérer, lui rendra la table de la Parole.

Au terme de ces réflexions une question surgit. Ce qui vient d'être dit peut paraître peu pratique et sans rapport avec la vie réelle du chrétien au vingtième siècle. Très engagé dans la famille et dans la cité, aux prises avec des tâches de plus en plus urgentes et absorbantes, devra-t-il et pourra-t-il se livrer à un travail de réflexion et de méditation que ses engagements, ainsi que le mode de vie actuel, lui rendent de plus en plus difficile?

Sans hésiter, nous répondons: oui! Le chrétien ne remplira son rôle de lumière, de ferment et de « sel de la terre » que s'il garde un contact ininterrompu avec le Dieu vivant qui le transforme en la ressemblance de son Fils: contact qui n'est pas le résultat de nos efforts, mais de la Parole créatrice et des sacrements de l'Église. Il

serait absurde de vouloir faire de la lumière en coupant le courant, vivre et faire vivre sans être parcouru par le sang porteur de vie. Si le chrétien veut être prêtre de la création, il doit être en contact non seulement avec le monde, mais aussi avec le Créateur du monde. Il ne transformera le monde que s'il est d'abord lui-même transformé, s'il a reçu de Dieu un cœur nouveau où l'Esprit habite.

C'est l'Écriture qui fera de lui *un homme accompli, équipé pour toute œuvre bonne* (2 Tm 3,17) et, quand elle lui aura parlé au cœur, le rendant brûlant, le Seigneur lui-même y entrera *pour souper* (Ap 3,21).

Montréal

M. C. MATURA, O.F.M.

DEUX NOUVEAUX SAINTS

S. S. Jean XXIII a présidé, dimanche 12 avril, à la première cérémonie de canonisation de son Pontificat. Les deux bienheureux qui ont été élevés à la gloire des autels sont Carlo da Sezze, franciscain italien qui a vécu au XVII^e siècle, et Joaquina de Vedruna de Mas, qui a vécu en Espagne au début du XIX^e siècle. Une vingtaine de cardinaux et autant de membres de l'épiscopat espagnol assistaient à la cérémonie. A la chapelle Sixtine, Jean XXIII a revêtu la mitre blanche et la charpe, sur les vêtements qui lui sont particuliers, la falda, sorte de soutane à longue traîne, et ayant reçu un cierge de la part de S. Ém. le cardinal Gaetano Cicognani, préfet de la Congrégation des Rites, a conduit la procession qui s'est rendue à la Basilique Saint-Pierre, emplie d'une foule considérable.

Dans l'homélie qu'il a prononcée au cours de la cérémonie de canonisation des Bienheureux Carlo da Sezze et Joaquina de Vedruna de Mas, Jean XXIII a fait l'éloge des deux nouveaux saints. Il a ensuite invoqué leur intercession en faveur des initiatives qu'il vient de prendre: Concile œcuménique, synode romain, révision du Code de Droit ecclésiastique. Il a également demandé l'assistance des deux nouveaux saints pour que l'unité soit rétablie au sein du troupeau de Jésus-Christ et afin que la paix règne dans le monde.

DERNIER APPEL ! Jusqu'ici 26 communautés ont répondu au questionnaire concernant l'angélus. Il reste encore un bon nombre de communautés qui pourraient communiquer des renseignements intéressants pour le rapport qui doit être envoyé à Rome. Elles sont respectueusement priées de faire diligence. C'est le dernier rappel.

BIBLE ET VOCATION

pour le dimanche de la Bible 8 nov. 1959

La Bible nous livre de très riches enseignements sur la vocation, appel de Dieu et réponse, des hommes. Plus d'une trentaine de récits bibliques nous révèlent, à travers les circonstances variées qu'ils décrivent, les grands traits des mœurs divines et humaines dans le choix et l'accomplissement d'une vocation.

Nous soulignerons d'abord deux caractères principaux de ces vocations bibliques, d'où nous dégagerons ensuite quelques leçons pratiques pour la vie chrétienne.

A — DEUX CARACTERES PRINCIPAUX DES VOCATIONS BIBLIQUES.

1 — L'APPEL EST DIVIN

C'est Dieu qui appelle, toujours lui et lui seul. Voyez-le à l'œuvre.

Il appelle Noé à devenir le sauveur de sa famille (Genèse 6); il envoie Abraham en pays inconnu (Genèse 12); il presse Moïse de prendre la tête de son peuple (Exode 3-4). Il va chercher Gédéon au pressoir (Juges 6), Samuel au temple (I Samuel 3), David aux champs (I Samuel 16). Il rencontre Elie dans la brise de l'Horeb (I Rois 19), Isaïe dans la fumée jaillissant de l'autel (Isaïe 6), Ezéchiel dans la tempête et le feu près du fleuve Chobar (Ezéchiel 1-3). Il secoue Jonas l'endormi (Jonas 1-4); il affermit Jérémie le craintif (Jérémie 1); il commande au douanier Lévi (Luc 5, 27-28); il conquiert le prétentieux Nathanaël (Jean 1, 45-51); il bouscule le persécuteur Saul pour en faire Paul (Actes 9, 3-19).

Dieu seul, en maître souverain, choisit ses élus. Évident surtout dans les vocations supérieures, ce choix divin se retrouve dans toutes les vocations sans aucune exception. Tout l'univers, hommes et choses, repose dans la main de Dieu; il dirige aussi bien le cours des astres qu'il meut l'esprit et le cœur des hommes. Voilà pourquoi connaître sa vocation, c'est d'abord avoir entendu l'appel de Dieu, avoir connu la pensée de Dieu sur soi.

2 — LA RÉPONSE EST PERSONNELLE

Dans l'Écriture, les élus de Dieu répondent à son appel chacun à sa manière. Cette admirable variété manifeste leur adhésion libre et personnelle à la volonté divine.

A l'appel de Dieu, Noé se met à l'œuvre en silence. Abraham part immédiatement avec une totale confiance en la Providence. Moïse accumule les objections pour éviter les charges; il cède enfin, convaincu de la puissance de Dieu. Gédéon objecte son humble condition et réclame des signes; puis il s'engage résolument. Samuel sur le conseil d'Héli, répond: « Parlez Seigneur, votre serviteur écoute ». David, encore enfant, apprend auprès de ses brebis son métier de pasteur d'Israël. Elie, le violent, est séduit par la douceur de Dieu; Isaïe, le magnanime, par sa sainteté; la gloire fulgurante de Dieu embrase l'imagination d'Ezéchiel. Le grincheux Jonas obéit à contrecœur; le sensible Jérémie supporte son sort en pleurant. Lévi, devenu Matthieu, conserve dans son évangile le goût des chiffres; Nathanaël, devenu Barthélemy, l'homme droit, se fait peler vif plutôt que de trahir son maître; Paul embrase tout le monde romain du feu de son zèle pour le Seigneur.

Voilà des réponses personnelles d'hommes libres à l'appel de Dieu. Chacun se donne à Dieu avec tout ce qu'il a, corps et âme. Notons ici que les réponses du Nouveau Testament sont beaucoup plus promptes que celles de l'Ancien. L'Incarnation nous a facilité la découverte de Dieu. Dans la connaissance amoureuse de Jésus-Christ, en son corps physique et mystique, réside la plus puissante force pour entraîner les volontés libres à répondre aux vocations les plus sublimes.

B — LECONS PRATIQUES POUR LA VIE CHRÉTIENNE.

1 — IL FAUT PRIER

La prière nous obtient tout. Puisque l'appel vient de Dieu, nous devons donc prier...

a) pour que Dieu multiplie ses appels au sacerdoce, à la vie religieuse et missionnaire. Le conseil vient de Jésus lui-même: « Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson » (Matthieu 9, 38).

b) pour répondre généreusement à l'appel de Dieu. « Aujourd'hui puissiez-vous écouter sa voix: n'endurcissez pas vos cœurs... » (ps. 95,7-8). « C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir » (Philippiens 2,12).

2 — IL FAUT ETRE LIBRE

Puisque Dieu appelle des humains, il faut qu'ils soient libres afin de répondre spontanément à leur vocation. La vraie liberté

humaine est le fruit de l'éducation chrétienne, qui relève en premier lieu des parents. L'école ne peut rien ou à peu près sans les parents. Il appartient donc surtout aux parents de rendre leurs enfants vraiment libres, c'est-à-dire détachés de tous les caprices et maîtres de leurs passions.

Ils atteindront ce but en apprenant à leurs enfants...

a) à obéir généreusement à toute autorité légitime. Dieu a voulu que les inférieurs soient conduits par les supérieurs; il veut communiquer sa volonté aux inférieurs par les actes de gouvernement des supérieurs légitimes. Que les parents soient convaincus qu'ils gouvernent leur foyer au nom de Dieu; qu'ils ne renoncent pas à ce devoir malgré ses difficultés. Qu'ils se souviennent que leurs enfants ont besoin d'eux, parce qu'ils ne peuvent pas se conduire seuls. Aux parents donc d'enseigner l'obéissance par leur exemple d'abord et aussi par l'exercice d'une autorité sage et ferme.

b) à sacrifier de bonnes choses par amour de Dieu. Il faut se priver de tout mal (c'est obligatoire), mais aussi de certains biens inférieurs par amour de Dieu. Pour répondre à une vocation sacerdotale ou religieuse, il faut renoncer à des biens tels que le mariage, un certain usage de sa liberté et des biens de la terre. Si un enfant n'a jamais sacrifié de bonnes choses (sports, repos, confort, spectacles, nourriture, breuvage, etc.) par amour de Dieu, il ne sera pas capable, le moment venu, de sacrifier les biens de la terre pour se donner totalement au service de Dieu. L'amour du sacrifice ne peut être que le fruit d'une solide éducation chrétienne.

CONCLUSION

La Bible nous apprend que la vocation est une œuvre à la fois divine et humaine. C'est pourquoi les chrétiens peuvent collaborer à cette œuvre par leurs prières et leurs travaux, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Nous avons souligné deux aspects de cette collaboration qui nous ont semblés plus urgents, mais il y en a d'autres. Rappelons, en terminant, la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; quand les âmes se purifient dans le sang de Dieu et se nourrissent du pain céleste, elles prennent le meilleur moyen de se détacher de la terre et de s'unir à Dieu pour toujours, deux conditions absolument nécessaires pour répondre à toute vocation divine.

PAROLES INÉDITES DE JÉSUS

La découverte d'une collection de paroles de Jésus, dont certaines n'ont jamais été publiées jusqu'à maintenant, a été révélée par le professeur Oscar Cullman, qui enseigne l'histoire des débuts de la chrétienté à la Sorbonne.

Bien que le manuscrit ait été écrit par un membre d'une secte religieuse jadis persécutée par les premiers chrétiens qui la jugeaient hérétique, il peut enrichir et améliorer notre compréhension de l'Évangile canonique, a affirmé le professeur dans une causerie au Union Theological Seminary.

Le document, a-t-il ajouté, n'est qu'une faible portion d'une série de découvertes faites en Haute-Égypte depuis la fin de la dernière guerre mondiale.

M. Cullman a toutefois fait une mise en garde contre la recherche du sensationnel en interprétant la découverte comme un cinquième évangile qui viendrait s'ajouter aux écrits de Matthieu, Marc, Luc et Jean.

114 PAROLES

Le document s'intitule « L'Évangile de Thomas ». Mais, en réalité, il ne s'agit pas d'un évangile, mais, plutôt d'une collection de paroles de Jésus sans contexte narratif...

« Cent quatorze paroles de Jésus sont tout simplement relatées les unes à la suite des autres, sans autre lien que la simple formule: Jésus a dit: L'importance de la découverte vient de ce qu'elle contient un grand nombre de paroles de Jésus qui remonteraient aussi loin que celles que l'on trouve dans les évangiles canoniques.

La découverte a été faite en Haute-Égypte vers 1946, à peu près vers le même temps que l'on trouvait les manuscrits de la Mer Morte », qui ont reçu une bien plus grande publicité dans le monde entier.

MANUSCRIT GNOSTIQUE

La découverte faite en Haute-Égypte comprenait une bibliothèque gnostique complète formée de 44 traités en langue copte. Ils ont été trouvés, dans une urne cachée dans une caverne, par des paysans à la recherche d'engrais. Ces paysans ne se rendaient pas compte de la valeur de leur trouvaille et l'un des livres aurait été détruit, ces gens s'en étant servi pour allumer un feu et faire bouillir de l'eau pour leur thé.

Les Gnostiques appartenait à une secte religieuse qui était florissante vers la fin de l'ère hellénique et au début de l'ère chrétienne. Les tenants de cette doctrine philosophique soutenaient que le véritable concept chrétien ne pouvait être acquis que par la connaissance, et non pas par la foi ou les bonnes œuvres.

Ils acceptèrent l'idée du Christ après le premier siècle, mais leurs enseignements furent désavoués par les premiers chrétiens et leurs écrits furent détruits autant que possible.

QUATRE CATÉGORIES

M. Cullman dit que la collection des paroles de Jésus est la partie la plus importante de toute la découverte et qu'elle occupera probablement les chercheurs qui s'intéressent au Nouveau Testament, particulièrement aux Évangiles, durant des années. Les manuscrits ont été écrits vers le troisième ou le quatrième siècle, mais leurs origines remontent probablement à des écrits grecs dont quelques-uns pourraient dater de la première moitié du deuxième siècle.

Les paroles du Christ contenues dans le manuscrit peuvent se diviser en quatre catégories:

1—Celles qui suivent mot à mot les citations des quatre évangiles de la Bible;

2—Celles qui ressemblent aux citations bibliques, mais sont exprimées dans une forme différente;

3—Celles qu'on ne trouve pas dans les évangiles canoniques, mais que l'on connaît par d'autres écrits;

4—Celles, enfin, qui sont complètement nouvelles.

M. Cullman affirme qu'il possède une copie du texte depuis trois ans et qu'il sera publié sous peu.

VALEUR DE CE TEXTE

Mgr Salvatore Garofalo, membre de la commission pontificale pour les études bibliques, a déclaré au sujet des documents dont le professeur Oscar Cullman a annoncé la découverte en Égypte qu'il ne saurait s'agir d'un « cinquième Évangile », pas plus que d'un nouveau texte « apocryphe ». Ce prélat estime que ces documents pourraient être une rédaction, sous une autre forme, de textes que l'on connaît sous le nom d'« Évangile apocryphe de saint Thomas ». Le prélat a rappelé que l'Église n'attache aucune valeur aux Évangiles apocryphes et qu'elle reconnaît seulement les quatre évangiles appelés « canoniques ».

ATLAS BIBLIQUE

histoire et géographie de la Bible par les Franciscains

PAULIN LEMAIRE ET DONATO BALDI

CONTENU. En 20 chapitres se trouve développée toute l'histoire des pays bibliques, depuis leurs premiers habitants jusqu'à la fin de l'âge apostolique. Le texte suit pas à pas celui de la Bible, auquel il sert de cadre; les faits rapportés par celle-ci n'apparaissent pas isolés, mais replacés dans leur climat historique, et dans l'ambiance locale particulière où ils se sont déroulés. Une information très fouillée est consacrée également à tous les pays qui d'une façon ou d'une autre ont exercé leur influence sur l'histoire biblique: l'Égypte, la Mésopotamie, l'Anatolie, etc...

L'exposé garde un caractère strictement positif, en présentant les résultats des études sur le sujet, jusqu'aux derniers détails, avec la mise à jour la plus diligente, sans mentionner toutefois les discussions et l'appareil des preuves que comporte un travail scientifique. Le texte présente une information rapide, très complète et sûre, qui permet au lecteur d'aborder tout le monde de la Bible dans son évolution historique.

300 pages de texte;

12 plans;

56 cartes géographiques en couleurs;

385 photographies documentaires;

13 grandes cartes géographiques en couleurs;

6 tables onomastiques et une alphabétique.

DOCUMENTATION CARTOGRAPHIQUE. *Le texte est toujours illustré de deux sortes de cartes géographiques :*

a. petites cartes insérées dans le texte (*une soixantaine en deux ou trois couleurs*) qui servent à guider le lecteur et à localiser géographiquement les noms qu'il lit dans le texte : elles sont disposées de telle sorte que le regard tombe sur les deux simultanément.

b. cartes géographiques hors-texte (*en six ou sept couleurs*) embrassant une étendue plus vaste et présentant la situation géographique pour une période déterminée.

ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE. Elle constitue un des intérêts majeurs de l'œuvre. Il y a quelque 400 photographies, en grande partie inédites, reproduisant des paysages bibliques, des documents, des particularités archéologiques, des monuments, des inscriptions, etc... La richesse de cette documentation fait réellement de cet ouvrage un Album de la Terre Sainte, et des plus remarquables.

LES TABLES. *Cinq tables onomastiques et une analytique facilitent grandement la consultation et la recherche d'un quelconque sujet traité dans l'ouvrage :*

a. *index géographique de la Bible, reproduisant, dans l'ordre alphabétique, tous les noms de lieux et de pays mentionnés dans la Bible, avec les références au texte biblique, l'identification la plus probable, la topographie actuelle et le renvoi aux cartes géographiques. Suivent les index détaillés des noms géographiques d'après la version de la Vulgate, des noms géographiques grecs, l'index des illustrations, etc...*

b. *l'index analytique relève tous les mots (noms géographiques et de personnes, les principaux sujets, etc...) avec renvoi à la page où il en est traité. Ainsi, tout renseignement devient facilement accessible.*

LA RÉDACTION ET LES AUTEURS. L'œuvre a été réalisée par les soins du Studium Biblicum Franciscain de Jérusalem, avec la collaboration compétente d'archéologues, du Musée du Caire, etc., qui se sont distingués dans les dernières fouilles et recherches de Palestine. Les rédacteurs, les RR.PP. Lemaire et Baldi, connus universellement par leurs travaux et leurs publications, sont respectivement professeurs d'histoire et de géographie bibliques au susdit Studium. Il serait difficile de trouver connaisseurs plus avertis des Lieux Saints. Leur présence en Palestine depuis plus de trente ans, leurs études et leurs recherches en sont garants.

L'ÉDITION ITALIENNE. Le texte italien de l'Atlas Biblique a été publié par la maison Marietti; il a obtenu un accueil favorable. Voici quelques appréciations choisies au hasard entre tant d'autres

Un chef-d'œuvre de géographie biblique et le meilleur Atlas de la Bible paru à ce jour. Cette primauté lui revient pour le fait que les indications géographiques sont complètes et l'exposé des événements en fonction de la géographie, exhaustif et compétent: deux qualités essentielles requises pour un atlas.

P. PAVLOSKI S.J., dans CIVILTA CATTOLICA

L'œuvre est magnifiquement réussie. Elle déborde par l'ampleur du texte celles qui l'ont précédée. C'est une vraie histoire du peuple élu depuis les origines jusqu'à la venue de Jésus ainsi qu'une histoire des origines chrétiennes que cet album nous offre...

J. COPPENS, dans EPHEMERIDES THEOLOGICAE LOVANIENSES

L'ÉDITION FRANÇAISE. Le texte français n'est pas seulement une traduction du texte italien, mais bien une nouvelle édition dont l'illustration a été reprise et qui tient compte des découvertes enregistrées depuis que le texte italien a été publié. Il sera publié en janvier prochain aux Éditions du Mont César à Louvain en Belgique.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

CONSULTATIONS

23. *Pour consoler une personne dont le frère, après un bon nombre d'années de vie religieuse, est retourné dans le monde, le R.P. Marcel-M. Desmarais, O.P. a répondu que Dieu prévoit de ces vocations temporaires, que les religieux sortant ainsi des communautés ne commettent pas tous une infidélité devant Dieu... Je ne vous cacherai pas ma surprise; j'ai cherché dans la Somme de S. Thomas en tableaux synoptiques par le chanoine Lyons sans réussir à trouver quoi que ce soit. Pouvez-vous nous renseigner par votre revue? Je dois vous dire que je ne désire pas sortir de communauté.*

Bien volontiers, je commencerai par vous rappeler les deux articles déjà publiés dans notre revue sur cette question de la vocation temporaire. Le premier 3(1944)89-96 porte le titre de *vocation temporaire*; vous y trouverez là une doctrine claire et sûre. Le deuxième 4(1945)16-19 fait l'application à un cas concret de la doctrine précédente.

Une lettre a été adressée au bureau des consultations, conçue à peu près en ces termes: « Le numéro de novembre 1944 de votre belle revue comptera certainement parmi les plus intéressants. L'article qui m'a le plus réjoui est celui qui traite des vocations temporaires. Il est d'une solidité parfaite. Et nul doute qu'il ne saurait être question de vocation temporaire quand il s'agit d'un profès perpétuel. Peut-on en dire autant quand il s'agit de vœux temporaires? Si je pose la question, c'est que j'ai écrit un paragraphe... aux religieux ayant des vœux temporaires. Voici ce paragraphe: Il existe ce que certains auteurs nomment d'une expression pas très juste, des vocations temporaires ».

A vrai dire, la formule *vocation temporaire à la vie religieuse* manque de justesse. Puisque d'une part la vocation est un appel de Dieu à une vie stable, puisque d'autre part les vœux temporaires ne produisent un état de vie stable que dans la mesure où ils sont ordonnés aux vœux perpétuels, on ne peut soutenir que Dieu appelle des sujets seulement aux vœux temporaires. Ceux qui émettent les vœux perpétuels ont véritablement la vocation religieuse. Ceux qui sortent avant les vœux perpétuels se groupent en deux classes:

- ceux qui ont la vocation et la perdent avant les vœux perpétuels;
- ceux qui n'ont pas la vocation et qui ne le sachant pas font un essai loyal.

Les premiers portent devant Dieu la responsabilité de leur faute, les deuxièmes possèdent des mérites que jamais Dieu ne leur enlèvera.

Puisque vous citez le P. Marcel-Marie Desmarais, O.P. dont les 10 volumes *la clinique du cœur* (1) remportent un succès bien mérité, un quart de million de volumes ayant été vendus en moins de deux ans, je me suis donné la tâche de rencontrer le R.P., de parler de cette réponse qu'il se rappelait avoir donné et de votre question. Nous sommes d'accord pour soutenir que la vocation réelle à la vie religieuse consiste *du côté de Dieu* en un appel définitif et *du côté du religieux* en une donation définitive acceptée par Dieu comme donation définitive, bien que dans sa science parfaite Dieu sache la durée limitée pour certains de leur donation.

1. La série complète compte 10 volumes; elle est maintenant publiée et se vend au prix de \$4.00.

Il est évident que toute sortie de communauté ne comporte pas devant Dieu une infidélité; songez à ceux qui, pour des raisons de santé, approuvées par les supérieurs et Rome, ont dû bien à regret retourner dans le monde après les vœux perpétuels.

Quant à la *Somme théologique de S. Thomas en tableaux synoptiques* par le chanoine Lyons, vous auriez pu à la p.154 trouver les principes du gouvernement divin; le texte complet de la Somme vous aurait éclairé davantage. Mais surtout apportez votre collaboration pour faire disparaître cette appellation *vocation temporaire*: contraire à l'idée exacte de la vraie vocation religieuse, surprenante pour ceux qui reçoivent la vocation comme un don sans repentance de Dieu et d'eux-mêmes, elle insinue quelque chose de peu conforme au texte de Pie XII sur les éléments de la vocation dans la constitution *Sedes Sapientiae* La V.C.R. 14(1956)228.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

24. *La parole suivante est attribuée au saint Curé d'Ars*: « Dieu inspire des désirs dont il ne veut pas la réalisation ». *Pourriez-vous donner le sens d'une pareille affirmation certainement surprenante au moins au premier abord ?*

Un peu de réflexion permet de constater que ces désirs inspirés par Dieu doivent dans sa pensée rester des désirs et en jouer le rôle dans la vie spirituelle: rôle de stimulant, d'appel, d'élan vers les hauteurs de la vie chrétienne, vers les cimes de la perfection religieuse. C'est un peu ce qui arrive lorsqu'un supérieur dit à un religieux vivement désireux de se consacrer aux travaux des missions chez les infidèles et qui vraisemblablement pour des fins supérieures n'y sera pas consacré: Conservez votre désir d'aller en missions, même si de fait vous ne recevez pas la permission d'y aller.

A trois reprises, le saint Curé tente de quitter sa paroisse pour satisfaire son désir de solitude et de contemplation: chaque fois des obstacles imprévus se dressent sur son passage et le forcent d'abandonner son projet. Il a emporté avec lui son désir irréalisé.

Vous n'ignorez pas l'influence du désir dans la poursuite de la perfection chrétienne. Une idée, surtout quand elle s'impose profondément, tend à provoquer l'acte correspondant; si cette idée s'accompagne d'un désir mettant déjà en mouvement les facultés d'exécution, elle imprime un élan fort et continu vers l'objet désiré.

Ces constatations psychologiques reçoivent une confirmation des faits surnaturels. Là en effet le désir devient une prière, une montée vers Dieu, une sorte d'union spirituelle qui porte vers Dieu et l'attire vers nous. Même quand il ne nous accorde pas l'objet de nos désirs, Dieu se plaît à combler nos aspirations en nous établissant fermement dans la vertu et en nous unissant plus étroitement à lui.

Dieu possède une telle plénitude de bonté et de grâces que la mesure de ses dons dépend pour une large part de notre disposition à recevoir, et comme c'est le désir qui dilate notre cœur et notre âme, de l'ardeur de nos désirs.

Le R.P. F.-J. Thonnard, assomptionniste, vient de publier un *Traité de vie spirituelle à l'école de saint Augustin* aux Éditions Bonne Presse, Paris; je vous recom-

mande de lire ce magnifique volume de 824 pages, papier bible, relié sous jaquette rhodoïde; pour le moment notons simplement que, toute centrée sur Dieu-Trinité, la doctrine spirituelle de S. Augustin pose comme premier objet la présence de Dieu en nous qui présente un aspect psychologique: par là elle trouve comme une amorce et une pierre d'attente dans notre nature, soulevée par le *désir de Dieu*. La manifestation intime des sources divines de la charité se trouve au fond de notre conscience un désir insatiable de bonheur qui ne peut être comblé que par Dieu lui-même se donnant à nous par sa grâce.

Vous comprenez maintenant pourquoi Dieu suggère des désirs destinés à jouer dans notre vie la fonction stimulante, dilatante, entraînant de désir. De tels désirs agissent comme un ferment dans la pâte.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

25. *Un prêtre qui ne possède pas la faculté spéciale d'entendre les confessions des religieuses remplace assez souvent l'aumônier pour la célébration de la messe de la communauté. Imitant l'aumônier, il se rend dix minutes avant la messe, se place au confessionnal et chaque matin entend la confession d'une ou de deux religieuses. Est-il responsable de créer l'erreur commune dont parle le Code de Droit Canonique au canon 209 ?*

Il convient de féliciter ce prêtre et l'aumônier qu'il remplace: leur arrivée dix minutes avant la messe procède d'un zèle éclairé et favorise la liberté des consciences et la paix du cœur.

Pour aller au plus simple, disons que les religieuses qui se présentent à lui profitent du canon 522 consacré au confesseur occasionnel, entendu à la lumière des déclarations données par Rome sur ce canon.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

26. *Profès perpétuel, au moment de terminer les deux ans d'exclaustration permis par Rome, je sentis ma santé fléchir et crus bon de demander une prolongation d'un an. Elle m'est accordée mais l'indult porte en vue de ma vie spirituelle des conditions onéreuses, dont la dernière formule une défense absolue avec menace des peines canoniques les plus graves, pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de ma communauté. Ces conditions sont-elles légitimes ? Obligent-elles en conscience ? Si après les avoir acceptées je constate en pratique qu'elles dépassent mes capacités, que me conseillez-vous de faire ?*

Vraisemblablement, ces conditions sont légitimes. Je dis: vraisemblablement parce que vous ne me donnez pas les éléments permettant de porter un jugement certain. Dans le texte de l'indult doivent se trouver des mots comme ceux-ci: Cet indult est concédé *en forme commissoire*, ce qui signifie que l'exécution du rescrit est laissée au jugement et à la conscience de l'Ordinaire et que celui-ci est tenu de prendre les précautions nécessaires pour préserver votre vie spirituelle et religieuse. C'est en vertu de ces mots désignant une forme spéciale que l'Ordinaire ajoute les conditions dont vous parlez. Procédant d'un pouvoir émané de Rome qui engage la conscience de l'Ordinaire, ces conditions présentent toute la légitimité désirable.

De même que l'Ordinaire est tenu en conscience de dicter de telles conditions, ainsi si vous les acceptez, vous êtes tenu en conscience de les observer. Cette obligation s'entend au sens des obligations ordinaires: par défaut d'avertance ou de consentement, il peut arriver que certaines violations de ces conditions n'entraînent qu'une faute vénielle ou même aucune faute. Quand de propos délibéré et de plein consentement vous violez ces conditions ou l'une ou l'autre d'elles, vous commettez sans aucun doute une faute grave de désobéissance, que vous devez confesser.

Si ces violations se produisent tellement souvent qu'elles laissent croire à l'absence de toute efficacité pour la protection de votre vie spirituelle et religieuse ou de toute volonté sérieuse de les observer, vous devez vous adresser à l'Ordinaire qui a exécuté le rescrit pour lui exposer en toute sincérité votre état réel. Vous le remarquerez, ce n'est pas un conseil venant de moi, c'est une obligation découlant de la volonté de l'Église.

Permettez-moi quelques mots sur votre formule: Ces conditions *dépassent mes capacités*. Sans aucun doute, elle dépassent vos capacités laissées à leurs propres ressources mais non pas soutenues, complétées et perfectionnées par la grâce de Dieu. En pratique, vous devez vous recueillir, entrer en vous-même, réfléchir sur le sens de la vie, le don de la vocation religieuse, vos engagements solennels au service de Dieu acceptés par l'Église, le devoir de la fidélité, la puissance de la volonté humaine qui s'impose de vouloir fortement, surtout les ressources illimitées de la grâce qui permettaient à S. Paul de déclarer: Je puis tout en Celui qui me fortifie. Vous semblez entretenir dans votre âme un défaitisme, avant d'avoir commencé la lutte; avec une telle disposition, vous feriez mieux de ne pas signer le rescrit qui vous est concédé et de solliciter immédiatement un indult de sécularisation. Aussi devez-vous vous resaisir et songer aux tristes conséquences de votre lâcheté gravement coupable en refusant à Dieu de rester fidèle aux engagements librement acceptés et sanctionnés par les supérieurs de votre communauté et les représentants de l'Église.

Semblable refus de collaboration à la grâce de Dieu reste même après l'absolution du prêtre un souvenir plein d'amertume, d'angoisse et parfois même de désespoir. Je ne dis pas ces paroles sévères pour les avoir lues dans des livres mais bien pour avoir été témoin des tourments causés par pareille infidélité. Croyez-moi, c'est terrible. Dans une certaine mesure nous pouvons rester libres d'accepter l'appel à la vie religieuse, mais quand nous l'avons accepté et parcouru normalement toutes les étapes de la vie religieuse pour parvenir à l'engagement perpétuel et que dans la suite nous nous laissons entraîner au point d'atrophier notre volonté et d'en ruiner les forces de résistance, nous posons une ingratitude difficile à oublier.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

27. *Que convient-il de penser de l'enquête parlementaire sur la moralité des programmes radiodiffusés et télévisés par la Société Radio-Canada ?*

Je ne vous cacherais pas que je me sens heureux d'avoir à répondre à votre question. Tout ce bruit autour de la TV qui a été déclenché par *La plus belle de céans* menace d'étouffer sous un fatras le vrai sens de la question précisée par la lettre de l'Assemblée Épiscopale du Québec.

Il ne s'agit pas de *parti politique*. Certains semblent s'être imposé pour tâche de réduire tout le problème à une pure question de parti politique: et pourtant NN.SS. les Archevêques et Évêques ont nettement affirmé qu'ils interviennent dans le débat pour remplir leur mandat « de pasteurs d'âmes, de gardiens de la foi et de la morale ».

Il ne s'agit pas non plus de *méconnaître pour un programme malheureux la valeur réelle* et certaine de plus d'un programme télévisé. Encore sur ce point l'Épiscopat de la province civile de Québec a parlé clairement. « Nous n'avons pas manqué de saluer avec satisfaction les programmes qui, en plus d'une circonstance, nous ont paru contribuer à élever le sens moral du peuple, à favoriser son sens civique, à ajouter à sa culture et à son information. Mais par ailleurs, d'autres émissions — le programme télévisé le 3 mai courant, qui a soulevé partout une si profonde indignation, n'en est que le plus flagrant exemple — semblent vouloir saper à leur base les traditions spirituelles et religieuses qui tiennent un si haut rang dans l'héritage de notre peuple ».

Il ne s'agit pas enfin de *têtes à couper*. Depuis quelque temps certains propos ont été échangés entre les figurants de la TV et les téléspectateurs; ceux-ci ont formulé des désirs que ceux-là ont rejetés, les mettant au compte du conformisme, de la bigoterie et de l'étroitesse d'esprit. Les positions ont commencé à se durcir et ont provoqué des dialogues peu sympathiques. Loin d'entrer en cette voie, l'Épiscopat de Québec ose « espérer que tous les responsables de radio et de télévision, directeurs, auteurs, réalisateurs et participants se montreront désormais plus respectueux des principes chrétiens et des convictions religieuses ». Il demande non pas l'expulsion de qui que ce soit mais le respect par tous des principes chrétiens.

Il s'agit d'obtenir des autorités supérieures de Radio-Canada la *redressement* qui s'impose. Déjà des coordonnateurs et des contrôleurs ont commencé leur travail qui devrait manifester des soucis non seulement techniques et culturels mais aussi d'ordre moral. Le choix des films, des pièces, des chansons, des costumes, la composition des textes, le sens des attitudes, la signification des propos fréquemment répétés, voilà autant de points dont l'esprit peut se modifier conformément aux exigences de la morale, comme le réclame l'encyclique *Miranda prorsus* publiée par Pie XII, le 8 septembre 1957.

Ce résultat exige la collaboration de tous les catholiques; dans ce but, « il est de toute urgence, soutient Pie XII en cette encyclique, que la conscience du téléspectateur soit éclairée et formée par les principes sains de la religion catholique ». Par l'effort concerté de tous: laïcs, religieux et clercs, le légitime espoir de l'Épiscopat sera heureusement comblé.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

28. *La Bible que nous lisons au réfectoire de la communauté porte en Mt 1,22-23: « Ainsi dans ces événements s'accomplissait l'oracle inspiré du prophète: Une jeune fille concevra et enfantera un fils qu'on nommera Emmanuel ». Un religieux confrère me dit que cette traduction du texte grec de S. Matthieu n'est pas exacte. Que faut-il répondre.*

Il convient de remercier votre confrère. Le texte cité par S. Matthieu est pris d'Isaïe 7, 14 qui emploie un mot pouvant être traduit par *jeune fille*; dans leur traduction en grec de prophète Isaïe, les Septante ont employé un mot qui signifie *vierge*. C'est bien ce dernier mot que porte l'évangile grec de S. Matthieu et il doit être traduit par *vierge*.

Comment se fait-il qu'un mot signifiant *jeune fille* ait pu être traduit par un mot grec signifiant *vierge* par une personne maîtrisant les langues hébraïque et grecque, voilà une question qui fournira la matière de notes intéressantes; mais sur le plan de la traduction de l'évangile de S. Matthieu en français, cette question n'entre pas en ligne de compte. Le texte grec de S. Matthieu porte un mot qui signifie *vierge* et la traduction française le reproduira fidèlement.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

29. *Déjà je vous ai soumis quelques textes de la revue les Informations catholiques internationales; vous m'avez fourni quelques réponses dont l'une a été publiée dans notre revue. En voici deux autres dont je voudrais bien recevoir une explication. Dans le fascicule spécial du 15 juillet dernier, je lis à la p.5 que les deux principaux foyers du mouvement biblique scientifique se trouvent à l'École Biblique de Jérusalem et à l'École de Louvain; puis à la p.40 que toute la presse de la province de Québec, Canada est catholique. Comment faut-il comprendre ces deux énoncés ?*

On peut essayer de donner à ces deux énoncés un sens acceptable. Ainsi si vous limitez votre vision au monde français, l'École Biblique de Jérusalem et l'École de Louvain apparaissent certainement comme les deux foyers principaux du mouvement biblique scientifique. Sur le plan catholique international, se place en premier lieu l'Institut Pontifical de Rome; sur le plan catholique franciscain se trouve le Studium Biblicum de Jérusalem dont la valeur scientifique est spontanément reconnue par Louvain et l'École Biblique.

Quant à la presse de la province de Québec, Canada, il faut exclure certainement *The Gazette*, *The Star* de Montréal, *The Daily Telegraph* de Québec... De plus parmi les journaux français, il y a les journaux jaunes contre lesquels l'Épiscopat mène une campagne justifiée.

Dans cette revue les *Informations catholiques internationales* le lecteur trouve d'excellents renseignements même si certains articles manifestent parfois une rédaction trop hâtive.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

30. *Je reçois depuis deux ans quelqu'argent pour une famille, pauvres honteux; je me considère comme l'intermédiaire entre bienfaiteurs et pauvres, les premiers veulent conserver l'anonymat, pour ne pas humilier cette famille. Pour des raisons personnelles je n'en ai pas parlé à ma Supérieure. Est-ce que je manque à mon vœu de pauvreté? Entre nous, (et plus bas) des supérieures majeures me disent un tas de raisons pour ne*

pas agir ainsi, et je m'en suis fais un peu fi à venir jusqu'ici. Est-ce que Rome aurait mitigé ces engagements ou changé ou apporté des restrictions? Plusieurs se demandent parfois si nos Supérieures ont fait les mêmes vœux que leurs sujets? Combien elles sont larges parfois pour elles et les leurs en cette matière. J'aime mieux ne pas donner de détails; cela me gênerait et il faut avoir assez d'esprit de corps pour se protéger et laver notre linge sale en famille.

Le vœu de pauvreté interdit l'usage indépendant. Dans le cas présenté, il n'y a pas usage indépendant, si les bienfaiteurs vous confient des dons expressément en faveur d'une famille, à laquelle d'ailleurs vous les remettez; vous ne servez que d'intermédiaire en vue de conserver l'anonymat et d'épargner la légitime fierté de cette famille; vous ne faites donc pas d'acte indépendant dans la disposition des dons reçus, puisque les donateurs précisent les personnes en faveur desquelles ils vous confient leurs aumônes. Il en irait autrement si recevant des aumônes, vous décidiez vous-même de les donner tantôt à celui tantôt à celui-là: une telle distribution basée sur votre propre jugement n'est pas permise sans la permission de l'autorité. Dans ce dernier cas se trouve un acte indépendant dans l'usage des biens recueillis, même si ces dons vous sont remis avec la mention expresse qu'ils sont destinés aux pauvres.

Si des supérieures majeures vous ont fait remarquer que votre manière de faire n'est pas conforme à vos engagements religieux, vous devriez ouvrir l'oreille à cette monition fraternelle recommandée par le Christ et reproduite dans l'évangile de S. Matthieu 18,15: « S'il arrive à ton frère de pécher contre toi, va le reprendre en tête-à-tête, entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère ». Dans plusieurs de ces cas, il ne suffit pas de considérer seulement les vœux, il faut tenir compte du bon fonctionnement de la communauté que la supérieure doit assurer. Si vous n'envisagez que votre petit cas, bien à vous, la supérieure, elle, s'intéresse à votre cas et aussi à celui des autres religieuses de votre communauté et s'efforce de les agencer de manière à en faire jaillir le bon ordre inspiré par la discipline et la concorde.

Certaines remarques de la consultation manifestent un mauvais esprit. Voici pourquoi. Les supérieurs, simples religieux au moment de leur profession, ont prononcé les mêmes engagements que leurs confrères. Devenus supérieurs, ils possèdent la faculté de pouvoir dépenser sans le consentement de leur conseil une somme d'argent déterminée par le coutumier, les ordonnances ou les constitutions. Faite aux supérieurs et non aux simples religieux, cette concession qui existe dans la plupart des communautés ne saurait être discutée. De plus, les communautés aiment à distribuer des aumônes quand elles le peuvent; cette fonction est alors réservée au supérieur ou au religieux désigné par lui. Cela semble assez normal et exige le respect de tous.

Vous faites mieux de ne pas donner de détails: vous auriez augmenté les preuves de votre esprit grincheux. Vous écrivez au début de votre lettre que vous célébrez votre jubilé de vie religieuse. Je reste surpris que cinquante ans de vie religieuse ne vous ait pas procuré un esprit plus docile, plus compréhensif et plus bienveillant. Puisse la grâce de votre jubilé provoquer le rajeunissement de votre âme religieuse!

31. *Avant notre fédération et d'après nos constitutions, les choses importantes, i.e. admission des sujets, etc. après avoir passé à la consulte des discrètes, se décidaient au chapitre des Vocales après délibération, par vote secret. Or, il est arrivé que des professes perpétuelles d'une autre maison de la Congrégation ont été autorisées à demander leur indulgent pour passer définitivement à notre Monastère, sur simple délibération verbale du Conseil, sans vote secret et sans que les Vocales aient été mises au courant. Cette manière de faire était-elle vraiment valide, licite, canonique? Un tel indulgent doit-il être en possession du Monastère actuel des dites professes?*

Commençons par préciser les termes *admission des sujets*.

Ces mots peuvent signifier trois cas distincts et notablement différents.

Tout d'abord l'admission des sujets au postulat, au noviciat, aux vœux temporaires, aux vœux perpétuels; ce fait qui se rapporte au recrutement de la communauté s'avère assez important pour justifier toutes garanties de prudence imposées par le législateur.

Puis avant votre fédération, votre monastère jouissait de l'autonomie et, si des religieuses professes perpétuelles de votre règle dans d'autres monastères également autonomes demandaient l'admission dans votre propre monastère, le respect de votre autonomie justifiait aussi certaines mesures de prudence. Mais il convient de remarquer que puisqu'il s'agit d'une professe de votre règle qui désire simplement changer de monastère pour des raisons sérieuses, l'admission porte non pas sur une personne du monde qui demande la vie religieuse mais sur une religieuse qui, après avoir parcouru les étapes de la formation, a mérité de prononcer les vœux et qui actuellement demande de quitter son monastère pour être incorporée au vôtre. Vous le constatez, le cas non seulement accuse des différences mais aussi un degré d'importance notablement réduit. Qu'une religieuse professe appartienne à tel monastère ou à tel autre, cela ne modifie en rien la valeur de sa profession.

Si le seul fait de passer d'un monastère à un autre ne paraît pas tellement important, il peut occasionner des incidences sérieuses, comme celles de prendre part au chapitre, de voter, d'être élu aux charges. Le décret de votre fédération fournit vraisemblablement des solutions pratiques et il ne vous reste qu'à les appliquer.

Enfin le dernier cas signifié par les mots *admission des sujets* est encore simplifié si le monastère autonome tombe sous le régime d'une fédération. Pour le passage permanent d'un monastère à un autre, le décret de fédération impose des formalités, comme celle d'un indulgent; mais même alors vous comprendrez qu'une telle admission présente beaucoup moins d'importance que dans le premier et le deuxième cas.

Après ces précisions qui vous permettront d'apprécier à sa juste valeur le cas qui vous concerne, vous devez consulter le texte du décret de fédération; s'il semble obscur ou peu clair, interrogez les supérieures de la fédération et vous obtiendrez les renseignements requis pour la solution de votre embarras.

32. *Nous entendons adopter le rite prescrit par la Sainte Église pour la rénovation de nos vœux, comme l'a expliqué votre collaborateur dans La V.C.R. 17(1959) p. 149. À titre de renseignement, nous aimerions savoir si des considérations théologiques autorisent ce moment de la communion plutôt qu'un autre moment de la messe.*

Sans aucun doute plusieurs considérations liturgiques favorisent le moment de l'offertoire: c'est le moment où les offrandes sont apportées à l'autel et présentées à Dieu en union avec le Christ. La profession religieuse est souvent comparée à une offrande qu'une personne fait à Dieu de sa propre vie pour les mêmes fins d'adoration, de reconnaissance, d'expiation et de demande que le Christ s'est proposées dans son sacrifice.

De même, cette profession prend souvent le nom de consécration au service du Seigneur; réellement c'est là non pas une pieuse image mais une réalité vivante.

Enfin le moment de la communion signifie le but précis pour lequel une personne s'engage à la pratique des vœux: s'unir plus intimement, plus étroitement au Christ Jésus, apôtre non seulement de la vie chrétienne mais aussi de la perfection chrétienne par la pratique des conseils évangéliques; après avoir reçu cette profession, le Christ se donne immédiatement sous les espèces sacramentelles à l'âme qui vient de se donner.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.



MISSION AUX RR.PP. DE MARIANNHILL

Les RR.PP. de Mariannahill qui possèdent à Sherbrooke une maison, le Mont Ste-Anne, viennent de recevoir de Rome la nouvelle que le Saint-Père a confié à cette communauté un nouveau territoire missionnaire. Le Saint-Siège a divisé les anciens vicariats apostoliques de Alexishafen et de Wewak, dans l'Île de Nouvelle-Guinée, située au nord de l'Australie, en quatre parties; ce changement a été effectué le 18 juin dernier.

Les nouveaux vicariats portent les noms de Alexishafen, Goroka, Mount Hagen et Lae. Tandis que les trois premiers restent sous la juridiction des anciens missionnaires, les RR.PP. de la Société du Verbe Divin, celui de Lae a été confié aux Missionnaires de Mariannahill.

Selon une information de l'Agence Fides, en date du 11 juillet dernier, le territoire de Lae, situé au nord-est de l'île, correspond dans son étendue au district civil de Morobe. Il a une superficie de 11,000 milles carrés et compte 187,000 habitants, dont 2,200 Européens, 500 Chinois, 300 de race mixte. Les catholiques sont au nombre d'environ 1,750. La population parle l'anglais « pidgin » et le malais. Les protestants y travaillent depuis 60 ans, tandis que les premiers missionnaires catholiques sont arrivés en 1956.

Les Missionnaires de Mariannahill ont travaillé depuis 1882 exclusivement à l'évangélisation des nègres de l'Afrique du Sud, où ils possèdent trois grands territoires, deux dans l'Union sud-africaine et un en Rhodésie du Sud.

COMMUNICATIONS

MESSE COMPOSÉE PAR LE R.P. JULES MARTEL, O.M.I.

Le R.P. Jules Martel, o.m.i., excellent compositeur, a pris conscience du problème des fidèles qui ont l'habitude de rester passifs à l'église et au chant grégorien. Il vient de composer une messe paroissiale pour combler cette carence et permettre aux fidèles de se laisser prendre quasi spontanément aux rythmes d'une mélodie si simple qu'ils la fredonnent dès la première exécution, de tout leur cœur et toute leur voix. Cette messe populaire a été éditée par le Centre catholique de l'université d'Ottawa.

Le R.P. Jules Martel enseigne la musique à l'université d'Ottawa depuis de nombreuses années. Il s'est attaché à composer une messe dont la lecture musicale soit facile; elle comprend des mélodies simples et est destinée à être chantée avec brio et à l'unisson. Elle ne renferme aucune harmonisation.

Depuis quelques années, les catholiques sont de plus en plus attirés par la messe dialoguée, au cours de laquelle la foule répond ensemble ou en alternant avec le chœur de chant.

Le R.P. Jules Martel, o.m.i., est âgé de 54 ans. Il est né à Acton Vale, Québec. Ses études musicales à l'étranger l'ont fait s'inscrire à l'Institut pontifical de Musique sacrée, à l'Institut grégorien de Rome, puis à l'école César Frank, de Paris.
MISSION AUX RR.PP. DE MARIANHILL

ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Déclarations authentiques sur la juridiction

Le chapelain d'une maison pieuse ou religieuse qui remplit le rôle de curé pour toutes les personnes qui sont dans la maison selon le décret 88 peut-il inviter conformément au décret 235 * 1,1) les prêtres étrangers soit séculiers soit religieux à entendre les confessions des personnes qui sont dans la maison ?

Oui, sauf la prescription du canon 876 sur la confession des religieuses.

Le confesseur ordinaire d'une maison religieuse peut-il en passant inviter à recevoir les confessions des religieuses et des novices des prêtres étrangers tant séculiers que religieux qu'il jugera dignes et aptes pourvu qu'ils comptent cinq ans de sacerdoce et trente ans d'âge et qu'ils aient régulièrement reçu et détiennent actuellement de leur propre ordinaire du lieu ou religieux le pouvoir d'entendre les confessions ?

Oui, nonobstant le décret 237 et la pagelle des facultés C,N) 2(S.R.Q. 19 avril 1945).

S.R.Q. 4 déc. 1958, p. 214

ADRIEN-M. MALO, O.F.M., traducteur

UN MEMBRE DE LA S. C. DES RELIGIEUX APPRÉCIE LA V.C.R.

Sous les auspices de N.-D. de Lourdes je vous réitère mes fidèles souhaits et mes félicitations du niveau élevé et de l'opportunité pratique qui continuent de caractériser votre chère revue. Dieu veuille vous récompenser de ces signalés services et bénir votre œuvre par une diffusion croissante et un écho toujours plus profond.

LIVRES

MGR FRANCESCO OLGIATI, *La clef du trésor chrétien*, (Pensée et Vie), Paris, Ed. Saint-Paul, 1949, 339 pages.

Ce volume, écrit par un prêtre lombard, est d'abord paru en italien sous le titre: « Il sillabario del Cristianesimo ». Frappé par l'ignorance religieuse d'innombrables chrétiens qui ne discernent même pas les éléments fondamentaux du christianisme, l'auteur projette de leur dire ce qu'est la religion chrétienne. Il veut leur donner la seule vraie solution au problème de la vie, ce problème que chacun résout en pratique d'une manière ou d'une autre. Et pour ce, il expose brièvement les principaux enseignements de la foi, avec pour base, l'élévation à l'ordre surnaturel et la filiation adoptive. Il le fait simplement, avec clarté, sur un ton direct, en se limitant à quelques données sur chacun des dogmes.

Montréal

LORENZO BOISVERT, O.F.M.

MERTENS, CLÉMENT, S.J., *Initiation à l'économie sociale*. Collection « Leçons familiaires », Paris, Casterman, 1952, 19.5 cm. 279 pp.

Le souhait si souvent exprimé par une foule de prêtres et de religieux de posséder, à propos d'économie sociale, un cours à la fois bref, clair et suffisamment complet est enfin réalisé. La collection « Leçons familiaires » vient en effet de lancer le beau volume du P. Clément Mertens, S.J.: *Initiation à l'Économie sociale* et tout prêtre ou religieux désireux de connaître les divers rouages et problèmes de l'activité économique sociale ainsi que leurs multiples rapports et interférences sera servi à souhait.

L'A., docteur en sciences politiques et sociales, et de surplus, prêtre et religieux, était tout désigné pour ce travail. Aussi cette publication n'a connu que des louanges. Il nous plaît de reproduire ici quelques lignes publiées par *Relations* dans la livraison de juin 1952 et qui nous semblent particulièrement heureuses: « Voici un ouvrage complet dans la présentation de tous les aspects du problème économique et social, sommaire dans ses justifications et analyses, précis dans ses définitions de notions, clair enfin par ses exemples vivants. Autant de raisons d'en recommander la lecture, d'en prescrire même l'étude à ceux que l'économie sociale intéresse de près ou de loin. Il sera utile surtout aux chefs syndicaux, aux ouvriers désireux de s'initier à la complexité du phénomène social qu'ils travaillent à transformer. Aux étudiants catholiques, il apprendra la valeur précise de nombreux termes courants aujourd'hui (travail, salariat, épargne, échange, crédit, marchés, profit, rente, etc.) et la sagesse pleinement humaine de la position catholique en économie sociale » (p. 166-167).

Après une partie générale intitulée: *Signification et cadre de l'activité économique*, l'A. dispose son sujet d'après les divisions classiques: *Production, Circulation, Répartition*; il ne craint pas à l'occasion d'aborder les aspects moraux impliqués en économie sociale. Ce petit livre ne prétend pas entrer dans tout le détail des techniques; il reste un livre d'initiation, mais combien précieux! D'ailleurs, il sera loisible à chacun de pénétrer plus avant dans les problèmes, en utilisant des volumes plus spécialisés que le livre du P. Mertens aura permis d'aborder avec profit. Ce livre, espérons-le, sera lu par tous religieux et religieuses; leur apostolat y gagnera en efficacité.

Montréal

HIPPOLYTE BARIL, O.F.M.

LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE SUR L'ACTIVITÉ DES RELIGIEUSES

Du 4 au 9 mai 1959, le VII^e Conseil des Mères Supérieures Générales s'est réuni pour l'Assemblée annuelle pour établir le programme d'un apostolat commun.

Il y avait bien 270 Congrégations féminines qui y étaient représentées. Le thème choisi était: « La Vocation Religieuse ».

Le T. R. Père Larraona, Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Religieux, ouvrit le congrès en soulignant l'importance de ces rassemblements suivant les indications de Pie XII.

Pendant le Congrès, sept sous-commissions d'étude mettaient au point les résultats des réunions particulières pour l'assemblée générale. Son Éminence le Cardinal Valerio Valeri fit ressortir l'importance des conclusions acquises pour le développement et la formation des vocations religieuses.

Le Saint-Père, Jean XXIII, avait déjà fait parvenir en date du 7 mai un télégramme de « paternelle encouragement pour persévérer généreusement et fidèlement » et en date du 22 juin dernier, il Lui a plu d'envoyer la lettre suivante.

Très chères Filles,

Notre âme exulte encore de sainte joie pour tout ce que nous a rapporté de beau et de bien Son Éminence le Cardinal Valerio Valeri qui préside si sagement au dicastère ecclésiastique qui pourvoit à la direction de la grande famille des états de perfection.

Vous en constituez une partie importante dont la délicatesse et l'amabilité rayonne la charité et la tendresse même de l'Église partout où s'étend l'activité de tant d'âmes qui se sont consacrées généreusement à la contemplation et au culte divin ou qui se prodiguent avec générosité à la contemplation et au culte divin ou qui se prodiguent avec générosité dans les exercices les plus variés des œuvres de miséricorde pour aider le prochain. Toutes, même celles qui sont les plus éloignées dans l'espace ou les plus abandonnées ou dépréciées dans l'estime des hommes et du monde, vous êtes bien chères à notre cœur comme collaboratrice du sacerdoce ministère sacerdotal. Et Nous admirons, et Nous nous réjouissons de votre apostolat, spécialement auprès des plus cachés et les plus profonds, ceux qui germent dans les cœurs frappés par la candeur de votre simplicité, et par le charme irrésistible de votre donation totale et sans réserve au bien des âmes.

Votre magnifique participation au VII^e Conseil National, qui réunit en Assemblée d'étude les Supérieures Générales des Instituts religieux féminins travaillant en Italie o. ils ont les maisons généralices ou les délégués des autres Instituts — véritable état-major d'une grande puissance de paix et de charité dédiée au soulagement de toutes les misères de la vie et au soutien et au réconfort des classes les plus humbles de notre chère Italie — l'importance des thèmes examinés, le travail immense accompli en commun, les projets pour l'activité à venir, tout cela atteste la sage sollicitude et la générosité avec laquelle vous correspondez à l'élan d'intelligence compréhensive des temps présents et de sage adaptation des méthodes et des formes répondant aux exigences nouvelles que Notre prédécesseur Pie XII, de vénérable mémoire, voulait imprimer à l'armée choisie de l'Église, réunie dans les états de perfection, pour l'insérer d'une façon plus profonde et plus efficace dans les nécessités actuelles du Corps Mystique du Christ.

Le chemin parcouru est déjà long et consolant pour les étapes déjà atteintes en si peu d'années. Singulièrement heureux fut l'encouragement donné au mouvement fédératif des Instituts féminins de perfection, qui si rapidement s'est étendu et consolidé sur les bases nationales et internationales, se révélant comme un instrument des plus féconds et efficace dans un commun effort pour faire toujours mieux dans la formation intérieure, spirituelle, intellectuelle et technique pour toute sorte d'apostolat. Cela a procuré des bases et un cadre pour une intimité fraternelle pour une économie plus équilibrée et plus sage du travail, et pour des buts plus vastes qui dépassent les fins de chaque institut religieux en particulier; ils peuvent ainsi correspondre d'une façon plus efficace aux exigences imposées par les organisations et les méthodes de la civilisation moderne.

Continuez donc avec un pas alerte et un esprit allègre sur le chemin tracé avec sûreté par Notre Prédécesseur Pie XII de vénérée mémoire, qui a placé une pierre milliaire au développement des droits religieux, de leur institutions et de leurs activités.

Nous vous suivons en vous admirant et en vous bénissant de toute notre encouragement aternel pour l'augmentation de force et d'expansion qui en résulte pour le Corps Mystique pu Christ. Et Nous encourageons nos collaborateurs qui vous guident dans les fatigues et des difficultés avec une sage intuition, à continuer fidèlement dans cette sincère collaboration qui rejaillit en si grande utilité pour vous-mêmes et pour toute l'Église de Dieu

En page de grâces célestes, Nous vous accordons à vous toutes, aux chères filles confiées à vos soins, aux fédérations qui se déploient en rangs compacts, à tous ceux qui vous sont proches, l'encouragement de Notre Bénédiction Apostolique.

Au Vatican, le 22 juin 1959.

JEAN XXIII PP.

DES SCULPTURES DÉCOUVERTES A NAZARETH

Deux sculptures bourguignonnes du XIII^e siècle viennent d'être mises à jour à Nazareth. Il s'agit du torse d'une Vierge agenouillée et d'un haut relief richement décoré. Ces sculptures, comme beaucoup d'autres, avaient été envoyées à Nazareth par le roi saint Louis, en vue de la reconstruction de la Basilique de Nazareth, mais les Sarrasins s'étaient emparés de la ville avant que les travaux aient pu commencer

UN CERVEAU ÉLECTRONIQUE DÉCHIFFRE LES MANUSCRITS DE LA MER MORTE

A l'institut « Aloisianum » de Gallarate, le R.P. Robert Busa, s.j., vient de réussir l'établissement du premier index général des manuscrits de la Mer Morte à l'aide du cerveau électronique « IBM 705 ». Cet index facilitera énormément le déchiffrement des fameux Manuscrits. Il a d'abord été constitué une fiche perforée pour chacun des quelque 30,000 mots des manuscrits. Chaque carte ne mentionne qu'un seul mot, accompagné des indications concernant la page, la colonne et la phrase où il trouve sa place, ainsi que les particularités graphiques auxquelles il donne lieu. Ces cartes furent ensuite envoyées à New-York où elles furent enregistrées en moins de deux heures sur bandes magnétiques, qui permirent à la « IBM 705 » de constituer en hébreu une liste et un index alphabétique avec une vitesse de 500 phrases par minute.